

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/048/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2019 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 1ère série - Approbations de conventions.

19-34139-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions pour l'année 2019 à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil dans le 12^{ème} arrondissement qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 1^{ère} série.

L'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1^{er} réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Elle favorise les initiatives individuelles en soutenant la création d'entreprises nouvelles, en assistant celles déjà créées et en appuyant les initiatives créatrices d'emplois.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40 % en France. L'action intitulée "Elles osent elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur jeune entreprise. Ce dispositif poursuit trois enjeux :

- déclencher l'initiative, éveiller l'intérêt pour la création d'entreprise,
- accompagner la réussite des entrepreneures,
- développer l'entreprise au féminin et permettre la création d'emplois.

En 2018, l'association a accompagné la création de 201 entreprises dont 85 par des femmes, soit 42 %. Elle a organisé une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux sur le thème "Elles osent elles entreprennent" pour démontrer que l'accès à la création d'activité est possible pour les femmes. 22 864 internautes ont pu découvrir les portraits vidéo de 6 cheffes d'entreprises via les réseaux sociaux. Ces vidéos sont également visibles toute l'année sur le site et le blog de l'association, blog qui enregistre une centaine de visites par mois.

En 2019, l'association souhaite poursuivre cette action pour donner les moyens aux femmes porteuses de projets de mieux connaître leur potentiel et pour lever davantage les freins à la création d'entreprise. L'association souhaite les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet cohérent, réaliste et viable. Elle se fixe comme objectif d'accompagner 105 porteuses de projets, 40 créatrices en primo-développement et de valoriser la réussite de 5 cheffes d'entreprise à travers leur témoignage en vidéo.

L'action va se décliner sous les formes suivantes :

- un accompagnement adapté grâce à une grille d'analyse qui détecte les problématiques et les freins périphériques à la création,
- une aide à mieux appréhender les outils numériques, éléments essentiels pour faire connaître et mieux gérer son entreprise,
- un programme d'ateliers collectifs sur différentes thématiques autour de l'entrepreneuriat,
- une mise à l'honneur pour encourager et valoriser les cheffes d'entreprises des TPE de Marseille à travers une communication dédiée (vidéos, portraits, campagnes de communication via les réseaux sociaux sur Facebook, Twitter, LinkedIn et le blog créa'fem).

Le budget prévisionnel 2019 de cette action s'élève à 16 210 Euros et se répartit comme suit :

Conseil Départemental	2 000 Euros
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 000 Euros
Ville de Marseille	8 000 Euros
Ventes de produits	1 210 Euros
Autres	2 000 Euros
TOTAL	16 210 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil pour l'année 2019 une subvention d'un montant de 8 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée au titre de l'année 2019 à l'association BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil une subvention d'un montant de 8 000 Euros.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention annuelle ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association subventionnée à savoir, BGE Provence Alpes Méditerranée-Accès Conseil.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2019 – Service Emploi code service 40703 nature 6574.1 - fonction 90 - action 19174668.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**